

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 05-2024 abrogeant le règlement numéro 10-2009 concernant la vidange et l'étanchéité des fosses septiques.**

Ledit règlement 05-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 12 mars 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 12 mars 2024.

Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 12 mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 mars 2024.

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière